



POUR DES TRAJETS TOUJOURS AGRÉABLES : **LMC TOURER ET TOURER LIFT**

LMC COLLECTION 2023 - LISTE DE PRIX TOURER ET TOURER LIFT
FR
VERSION : AOÛT 2022

QUALITÉ. CONFIANCE. SÉRÉNITÉ. **LMC**

INFORMATIONS IMPORTANTES
POUR CHOISIR VOTRE CAMPING-CAR

Le choix de la bonne implantation ainsi qu'un design attrayant sont des facteurs particulièrement importants lors de l'achat d'un camping-car, camper van ou urban vehicle (ci-après : camping-car). Par ailleurs, le poids joue également un rôle essentiel. Famille, amis, équipement en option, accessoires et bagages – tout cela doit pouvoir loger. Parallèlement, il existe des limites techniques et juridiques pour la configuration et le chargement. Chaque camping-car est conçu pour un certain poids, qui ne doit pas être dépassé à l'utilisation. Pour l'acheteur d'un camping-car, la question qui se pose est donc celle de savoir comment il doit configurer son véhicule pour loger les passagers, les bagages et les accessoires selon ses besoins sans que le véhicule dépasse ce poids maximal ? Pour vous faciliter cette décision, nous vous fournissons ci-après quelques informations qui vous seront particulièrement utiles pour choisir votre véhicule parmi les modèles de notre portefeuille :

1. La masse en charge maximale techniquement admissible ...

... est une valeur déterminée par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. LMC définit une limite supérieure pour le véhicule par rapport à l'implantation, cette limite pouvant varier d'une implantation à l'autre (par ex. 3 500 kg, 4 400 kg). Vous trouverez l'indication correspondante pour chaque implantation dans les caractéristiques techniques.

DONNÉES TECHNIQUES VÉHICULE	
Châssis	
Longueur hors-tout (cm)	
Largeur hors-tout (cm)	
Hauteur intérieure max. (cm)	
Hauteur hors-tout (cm)	
Empattement	
Nombre de places assises autorisées (conducteur inclus)*	
Poids à vide en ordre de marche (kg)*	
Poids défini par le fabricant pour les équipements en option*	
Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)*	

2. La masse en ordre de marche ...

... se compose – pour simplifier – du véhicule de base avec l'équipement standard plus un poids forfaitaire de 75 kg pour le conducteur. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche de votre véhicule diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La tolérance admissible s'élève à ± 5 %. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Pour une pleine transparence sur les écarts de poids possibles, LMC pèse chaque véhicule à la fin de la chaîne et communique à votre partenaire le résultat de la pesée de votre véhicule pour qu'il vous le transmettre.

Vous trouverez des explications détaillées sur la masse en ordre de marche au point « Mentions légales ».

3. Les Nombre de sièges autorisés (conducteur inclus)...

... sont déterminés par le fabricant dans ladite procédure de réception par type. De cela résulte ladite masse des passagers. Pour cela, un poids forfaitaire de 75 kg par passager (sans conducteur) est calculé.

Vous trouverez des explications détaillées sur la masse des passagers au point « Mentions légales ».

DONNÉES TECHNIQUES VÉHICULE	
Châssis	
Longueur hors-tout (cm)	
Largeur hors-tout (cm)	
Hauteur intérieure max. (cm)	
Hauteur hors-tout (cm)	
Empattement	
Nombre de places assises autorisées (conducteur inclus)*	
Poids à vide en ordre de marche (kg)*	
Poids défini par le fabricant pour les équipements en option*	
Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)*	

4. Les Poids défini par le constructeur pour les équipements en option ...

... sont une valeur définie par LMC par implantation pour la masse maximale d'équipement pouvant être commandé en option. Cette limitation a pour but de garantir que la capacité de charge minimale, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires montés ultérieurement pour les véhicules livrés par LMCsoit également disponible pour la charge supplémentaire. Si la pesée à la fin de la chaîne devait exceptionnellement révéler que la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la capacité de charge minimale par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderions alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option.

Vous trouverez des explications détaillées sur les répercussions des tolérances sur la capacité de charge minimale et la masse de la charge utile au point « Mentions légales ».

CHÂSSIS & MOTORISATIONS		RÉFÉRENCE	POIDS SUPPLÉMENTAIRE
Climatisation cabine automatique		1310	18
Eco Pack (fonction Start & Stop) - dès motorisation 103 kW / 140 ch ²⁾		10735	1.5

PACK SÉCURITÉ (SP)

1 710,- €

Prix total sans avantage 2 225,- €
Votre avantage 515,- €

■ Pack Sécurité (assistance au freinage d'urgence, alerte de franchissement de ligne, assistant feux de route, reconnaissance des panneaux de signalisation, capteur de pluie et de luminosité)
■ Assistant angles morts

Poids du pack* +1 kg*

5. Le poids en surplus de l'équipement en option et des paquets ...

... augmente la masse réelle du véhicule (= masse en ordre de marche plus l'équipement en option choisi) et diminue la capacité de charge. La valeur mentionnée indique le poids en surplus par rapport à l'équipement standard de l'implantation respective. Le poids total des paquets choisis et de l'équipement en option ne doit pas dépasser les Poids défini par le constructeur pour les équipements en option.

ÉQUIPEMENT DE SÉRIE ET PACKS

CHÂSSIS & MOTORISATIONS

- ASR + ESP incl. l'aide au démarrage en côte
- Airbag conducteur
- Airbag passager
- Alternateur 220 A
- Antenne radio DAB intégrée
- Antidémarrage électronique
- Booster de charge
- Boîte de vitesses manuelle 6 rapports
- Calandre aspect chromé
- Chauffage auxiliaire
- Climatisation manuelle Fiat
- Direction assistée
- Enjoliveurs
- Fermeture centralisée
- Feux halogènes
- Pare-chocs couleur carrosserie
- Pneumatiques 16" avec jantes acier
- Pneus 4 saisons 16"
- Régulateur de vitesse
- Réservoir AdBlue 19 l
- Réservoir carburant 75 l
- Rétroviseurs extérieurs avec bras longs
- Rétroviseurs extérieurs réglables électriquement et dégivrants
- Tableau de bord effet chromé
- Vitres électriques
- Voie élargie (198 cm à la place de 179 cm)

MOTORISATIONS

- Citroën Jumper 2,2 l Blue HDI - 103 kW (140 ch) - EURO 6 et booster

ÉQUIPEMENT VÉHICULE & CABINE

- Accoudoirs pour sièges conducteur et passager
- Habillage des embases de sièges cabine
- Kit anti crevaision (Fix&Go)
- Porte-gobelets
- Sièges cabine pivotants
- Sièges cabine réglables en hauteur (Fiat)
- Volant réglable en hauteur

EXTÉRIEUR CELLULE

- Baie panoramique (lit central)
- Baies projetantes avec stores multifonctions incluant la fonction brise-vue pour plus d'intimité
- Construction complète en polyester avec garantie étanchéité 12 ans (face avant / partie arrière / toit / plancher / parois latérales)
- Eclairage au-dessus de la porte cellule
- Lanterneau dans la cuisine et dans l'espace couchage
- Lanterneau dans le cabinet de toilette
- Marche d'accès intégrée
- Porte cellule 58 cm avec baie intégrée et verrouillage centralisé
- Porte cellule 70 cm avec baie intégrée et verrouillage centralisé
- Porte de soute garage arrière côté conducteur
- Porte de soute garage arrière côté droit (selon l'implantation)
- Soute abaissée avec capacité de chargement jusqu'à 250 kg
- Troisième feu stop

INTÉRIEUR CELLULE

- Ambiance mobilier Taupe
- Appuis-tête dans dinette centrale
- Ceinture(s) trois points pour assise(s) dinette
- Ceintures trois points
- Coussin supplémentaire pour lit d'appoint
- Coussin supplémentaire pour maxi couchage sur lits jumeaux
- Détecteur de fumée
- Espace anti-condensation à l'arrière des assises / derrière le mobilier
- Matelas en mousse à densité différenciée pour lit de pavillon
- Matelas en mousse à densité différenciée pour lit(s) fixe(s)
- Miroir
- Plateau de table extensible (selon l'implantation)
- Plateau de table rabattable (selon l'implantation)
- Rails d'ancrage avec crochets d'arrimage
- Eclairage dans la penderie

CUISINE

- Plaque de cuisson 3 feux avec allumage piezo-électrique et couvercle en verre
- Réfrigérateur 132 l (selon l'implantation)
- Tiroirs auto-coulissants

CHAUFFAGE

- Heizung Umluft Combi 6 mit Bedienteil CP classic

ALIMENTATION EN EAU

- Capacité totale du réservoir d'eau propre (route) : 100 l (20 l)
- Mitigeur à eau chaude
- Pompe à eau double immergée haute performance
- Réservoir eaux usées 90 l
- Séchoir à linge pliable dans cabinet de toilette ou douche
- WC à cassette

ALIMENTATION GAZ / ÉLECTRIQUE

- Alimentation électrique paroi latérale
- Batterie d'alimentation séparée 95 Ah
- Coffre à bouteilles de gaz (2 x 13 kg)
- Installation gaz 30 mbar avec tuyau (avec adaptateur spécifique au pays)
- Panneau de commande multifonction
- Prise électrique 230 V avec commutateur RCD et chargeur
- Spots de lecture
- Trappe de service (accès coffre à gaz)
- Eclairage intérieur LED

MULTIMÉDIA

- Caméra de recul avec précâblage (sans écran)
- Prédiposition radio avec haut-parleurs et antenne DAB compris

LLT

- Garantie étanchéité cellule 12 ans ¹⁾
- Isolant haute-performance (sous-plancher)
- Partie avant, toit et paroi arrière en polyester
- Sous-plancher en mousse de polystyrène extrudé et bandes en polyuréthane
- Sous-plancher en polyester

PACK SÉCURITÉ (SP)

1 710,- €

Prix total sans avantage 2 225,- €
Votre avantage 515,- €

- Pack Sécurité (assistance au freinage d'urgence, alerte de franchissement de ligne, assistant feux de route, reconnaissance des panneaux de signalisation, capteur de pluie et de luminosité)
- Assistant angles morts

Poids du pack* +1 kg*

PACK HIVER CHAUFFAGE À AIR PULSÉ (WPT)

2 625,- €

Prix total sans avantage 3 210,- €
Votre avantage 585,- €

- Dégivreur de détendeur de gaz Eis-Ex et affichage à distance (uniquement avec DuoControl)
- Chauffage à air pulsé (avec résistance électrique)
- DuoControl avec Crash Sensor
- Moquette cabine surjetée
- Moquette cellule
- Plancher chauffant à circulation d'eau (combiné au chauffage à air pulsé)

Poids du pack* +23 kg*

PACK TOURER

5 440,- €

Prix total sans avantage 6 610,- €
Votre avantage 1 170,- €

- Volant multifonction avec éléments de commande
- Volant et pommeau de levier de vitesse en cuir
- Jantes alliage 16"
- Porte moustiquaire
- Prédiposition antenne satellite, climatisation, panneaux solaires avec renforcement du toit
- Prédiposition panneaux solaires
- Lanterneau Midi-Heki 700 x 500 mm au-dessus de la dinette
- Skyroof dans la casquette
- Traction+ (uniquement avec pneumatiques 4 saisons)
- Spots d'éclairage au niveau du plancher
- Eclairage indirect dans crédence cuisine
- Eclairage indirect au-dessus et en-dessous du mobilier
- Bandes LED dans espace couchage
- Stores plissés de cabine

Poids du pack* +41 kg*

△ n.c. au moment de la publication



L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse

définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

DONNÉES TECHNIQUES

DONNÉES TECHNIQUES VÉHICULE

Châssis
Longueur hors-tout (cm)
Largeur hors-tout (cm)
Hauteur intérieure max. (cm)
Hauteur hors-tout (cm)
Empattement
Nombre de places assises autorisées (conducteur inclus)*
Poids à vide en ordre de marche (kg)*
Poids défini par le fabricant pour les équipements en option*
Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)*
Épaisseur du plancher, des parois et du toit (mm)

NOMBRE DE COUCHAGES / DIMENSIONS DES LITS

Nombre de couchages compris entre - et -
Lit(s) avant (cm)
Lit(s) du milieu (cm)
Lit(s) arrière (cm)

 INFO*

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à ± 5 % de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par LMC est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page à la page à la dernière page.

Prix de base du véhicule TTC client

T 630	T 660 G	T 720	T 730 G	Lift 630	Lift 660 G	Lift 720	Lift 730 G
70 400,- €	68 400,- €	71 700,- €	72 300,- €	72 900,- €	71 000,- €	74 200,- €	74 700,- €
Citroën Jumper	Citroën Jumper	Citroën Jumper	Citroën Jumper	Citroën Jumper	Citroën Jumper	Citroën Jumper	Citroën Jumper
699	699	737	737	699	699	737	737
232	232	232	232	232	232	232	232
198	198	198	198	198	198	198	198
269	269	269	269	287	287	287	287
3800	4035	4035	4035	3800	4035	4035	4035
4	4	4	4	4	4	4	4
2845 (2703 - 2987)*	2840 (2698 - 2982)*	2888 (2744 - 3032)*	2853 (2710 - 2996)*	2899 (2754 - 3044)*	2904 (2759 - 3049)*	2963 (2815 - 3111)*	2962 (2814 - 3110)*
320	325	273	308	266	261	198	199
3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500
40 / 30 / 30	40 / 30 / 30	40 / 30 / 30	40 / 30 / 30	40 / 30 / 30	40 / 30 / 30	40 / 30 / 30	40 / 30 / 30
2 - 3 □	2 - 3 □	2 - 4 □	2 - 4 □	4 - 6 □	3 - 4 □	4 - 6 □	4 - 6 □
-	213 x 110 - 55	213 x 90 - 70	213 x 90 - 70	140 x 200	213 x 110 - 55	213 x 90 - 70	213 x 90 - 70
-	-	-	-	-	200 x 88	200 x 140	200 x 140
195 x 130 - 94	185 x 88 200 x 88	185 x 140	202 x 88 199 x 88	195 x 130 - 94	185 x 88 200 x 88	185 x 140	202 x 88 199 x 88

■ Équipement de série □ Équipement en option - Non disponible ▲ n.c. au moment de la publication

 INFO*

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à ± 5 % de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par LMC est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page à la page à la dernière page.

ÉQUIPEMENT OPTIONNEL

	RÉFÉRENCE	POIDS SUPPLÉMENTAIRE*	PRIX €
CHÂSSIS & MOTORISATIONS			
Climatisation cabine automatique	1310	18	2 010,-
Eco Pack (fonction Start & Stop) - dès motorisation 103 kW / 140 ch ²⁾	10735	1.5	440,-
Feux antibrouillard	8866	2	235,-
Feux de jour LED	7479	0	380,-
Fiat Ducato 35 2,2 I MultiJet, P.T.A.C. 3.500 kg (103 kW / 140 ch)	12575	56	4 085,-
Fiat Ducato 35 2,2 I MultiJet, P.T.A.C. 3.500 kg (103 kW / 140 ch)	12574	40	1 645,-
Fiat Ducato 35 2,2 I MultiJet, P.T.A.C. 3.500 kg (118 kW / 160 ch)	fehl1	16.5	2 725,-
Réservoir carburant 90 l	1332	13.5	105,-
Sièges cabine chauffants	6461	1	670,-
Tableau de bord avec applications en aluminium	12092	0	160,-

AUGMENTATIONS PTAC

Augmentation PTAC 4.400 kg disponible uniquement avec motorisations 165 / 180 ch (selon le châssis)	9233	40	240,-
---	------	----	-------

EXTÉRIEUR CELLULE

Baie(s) à cadre affleurant avec stores multifonctions	7223 / 6245	2	890,-
Climatisation réversible de toit	7712	33	2 400,-
Isolation intérieure pour toit relevable	6431	2	390,-
Store extérieur noir mat 4,0 x 2,50 m	10979	40	1 330,-
Store extérieur noir mat 4,50 x 2,50 m	10980	45	1 555,-
Toit relevable ³⁾ ⁴⁾	6546	120	4 860,-
Vérins stabilisateurs arrière	390	8.5	440,-

INTÉRIEUR CELLULE

5ème place assise ⁵⁾	Sitz1	13.5	695,-
Ambiance Mercury	12424	0	-
Grand lanterneau arrière 700 x 500 mm	12578	4	550,-
Isofix (fixation siège enfant)	8125	2.5	325,-
Moquette cabine surjetée	936	3	105,-
Système pour rangement optimal dans la soute garage	6276	3	260,-
Transformation de la dinette en couchage	1944	5	390,-

 INFO*

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse

définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

T 630	T 660 G	T 720	T 730 G	Lift 630	Lift 660 G	Lift 720	Lift 730 G
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	-	-	-	-
☐	☐	-	-	☐	☐	-	-
-	-	☐	☐	-	-	☐	☐
☐	☐	☐	☐	-	-	-	-
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
-	-	-	☐	-	-	-	-
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	-	☐	☐	☐	-	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
-	☐	-	☐	-	☐	-	☐
-	-	-	-	☐	☐	☐	☐

	RÉFÉRENCE	POIDS SUPPLÉMENTAIRE*	PRIX €
CUISINE			
Caisson pliable	10981	3	130,-
Four dans bloc cuisine (gaz)	719	12	770,-
CHAUFFAGE			
CP Plus, panneau de commande pour le chauffage	6622	0.1	130,-
Chauffage à air pulsé (avec résistance électrique)	330	2	670,-
ALIMENTATION EN EAU			
Baie projetante dans la salle d'eau (selon implantation)	1868	3	310,-
Branchement douche extérieure avec mitigeur	6347	3	280,-
Caillebotis de douche en bois	1657	2	105,-
Réservoir eaux usées isolé	665	5	295,-
ALIMENTATION GAZ / ÉLECTRIQUE			
Batterie AGM supplémentaire 95 Ah	1884	27	400,-
Détecteur de gaz	321	1	255,-
Panneaux solaires 2 x 60 W	922	8	1 890,-
Prise de gaz extérieure avec robinet d'arrêt	11496	1	220,-
MULTIMÉDIA			
Antenne satellite automatique 65 cm ⁶⁾	8079	9	2 400,-
Radio double DIN avec DAB+ avec logiciel de navigation	11500	3	2 010,-
Radio double DIN avec DAB+ sans logiciel de navigation	11499	3	1 675,-
Support TV pour écran plat (jusqu'à 22")	325	1.5	215,-
Support TV pour écran plat (jusqu'à 32")	12677	1.5	285,-

 INFO*

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse

définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

T 630	T 660 G	T 720	T 730 G	Lift 630	Lift 660 G	Lift 720	Lift 730 G
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	-	-	☒	☐	-	-	☒
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	-	☐	☐	☐	-	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

AVIS JURIDIQUES

SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX POIDS

Les indications et les contrôles de poids pour les camping-cars sont réglés dans tous les pays de l'UE de manière standardisée dans le règlement d'exécution de l'UE n° 2021/535 (jusqu'à juin 2022 : règlement d'exécution de l'UE n° 1230/2012). Nous avons regroupé pour vous et vous expliquons les principaux termes et les spécifications légales qui découlent de ce règlement. Nos revendeurs et le configurateur LMC sur notre site Internet constituent une aide complémentaire pour la configuration de votre véhicule.

1. Masse maximale techniquement admissible

La masse maximale techniquement admissible (ou encore : masse maximale techniquement admissible à l'état chargé) du véhicule (par ex. 3 500 kg) est une spécification de masse définie par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. Vous trouverez des informations sur la masse maximale techniquement admissible du modèle que vous avez choisi dans les caractéristiques techniques. Si, au cours de son fonctionnement pratique, le véhicule dépasse la masse maximale techniquement admissible, ceci représente une infraction au règlement passible d'une amende..

2. Masse en ordre de marche

En termes simples, il s'agit de la masse en état de marche du véhicule de base avec l'équipement standard plus un poids forfaitaire de 75 kg pour le conducteur fixé par la loi. Elle comprend principalement les éléments suivants :

- le poids à vide du véhicule, avec sa carrosserie, y compris le plein des consommables comme les graisses, les huiles et les liquides réfrigérants ;
- l'équipement standard, c'est-à-dire tous les objets d'équipements qui sont normalement contenus dans l'étendue de la livraison montés en usine ;
- le réservoir d'eau fraîche intégralement rempli en état de marche (remplissage conforme aux indications du fabricant ; 20 litres) et une bouteille de gaz en alu remplie de gaz à 100 % et pesant 16 kg ;
- le réservoir à carburant rempli à 90 %, avec le carburant ;
- le conducteur, dont le poids – indépendamment du poids réel – est fixé à un forfait de 75 kg selon le droit en vigueur dans les pays de l'UE.

Vous trouverez des informations sur la masse en ordre de marche pour chaque modèle dans nos documents de vente. Il est important de savoir que, en ce qui concerne la valeur indiquée dans les documents de vente pour la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard déterminée dans le cadre d'une procédure de réception par type et contrôlée par les autorités. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche du véhicule qui vous a été livré diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La tolérance admissible s'élève à ± 5 %. Ainsi, le législateur UE tient compte du fait que certaines fluctuations se produisent pour la masse en ordre de marche, en raison des fluctuations de poids pour les pièces en sous-traitance ainsi qu'en raison du processus et des intempéries. Ces divergences de poids peuvent être constatées à l'appui d'un exemple de calcul :

- Masse en ordre de marche selon les documents de vente : 2 850 kg
- Tolérance légalement admissible de ± 5 % : 142,50 kg
- Marge légalement admissible de la masse en ordre de marche : 2 707,50 kg à 2 992,50 kg

La marge concrète des divergences de poids admissibles de chaque modèle se trouve dans les caractéristiques techniques. LMC déploie de gros efforts pour réduire à un minimum incompressible les fluctuations de poids du point de vue de la production. Les écarts aux extrémités supérieure et inférieure de la marge sont donc très rares ; cependant, d'un point de vue technique, ils ne peuvent pas être totalement exclus malgré toutes les optimisations. Le poids réel du véhicule ainsi que le respect de la tolérance admissible sont donc contrôlés par LMCpar pesée de chaque véhicule à la fin de la chaîne.

3. Masse des passagers

La masse des passagers s'élève pour chaque siège prévu par le fabricant à un forfait de 75 kg, indépendamment du poids réel des passagers. La masse du conducteur est déjà comprise dans la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et n'est donc pas à nouveau calculée. Dans le cas d'un camping-car avec quatre sièges autorisés, la masse des passagers s'élève ainsi à 3 * 75 kg = 225 kg.

4. Équipement en option et masse réelle

L'équipement en option (aussi : équipement additionnel) comprend, selon la définition juridique, toutes les pièces d'équipement optionnelles non contenues dans l'équipement standard, lesquelles sont montées sur le véhicule sous la responsabilité du fabricant – c'est-à-dire départ usine –et qui peuvent être commandées par le client (par ex. store-banne, support pour vélo ou moto, installation satellite, installation solaire, four, etc.). Vous trouverez des informations sur les poids individuels ou par paquet de l'équipement en option pouvant être commandé dans nos documents de vente. À ce titre, les autres accessoires installés en usine après la livraison du véhicule par le revendeur ou par vous personnellement ne font pas partie de l'équipement en option. La masse du véhicule en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et la masse de l'équipement en option monté en usine sur un véhicule concret sont désignées ensemble comme masse réelle. Vous trouverez l'indication correspondante pour votre véhicule après le transfert sous le chiffre 13.2 du certificat de conformité (Certificate of Conformity, CoC). Veuillez noter que cette indication est également une valeur standardisée. Étant donné que pour la masse en ordre de marche – en tant qu'élément de la masse réelle – une tolérance légalement autorisée de ± 5 % est valable (voir n° 2), la masse réelle peut aussi varier par rapport à la valeur nominale indiquée.

5. Capacité de charge et capacité de charge minimale

Le montage d'un équipement en option est également soumis à des limites techniques et juridiques : il n'est possible de commander et de monter en usine que l'équipement en option qui offre encore suffisamment de poids libre pour les bagages et les autres accessoires (capacité de charge), sans que la masse en charge maximale techniquement admissible soit dépassée. La capacité de charge résulte de la déduction de la masse en ordre de marche (valeur nominale selon les documents de vente, voir ci-dessus n° 2), la masse de l'équipement en option et de la masse des passagers (voir ci-dessus n° 3) de la masse en charge maximale techniquement admissible (voir ci-dessus n° 1). La réglementation européenne prévoit pour les camping-cars une capacité de charge minimale fixe, qui doit au moins être disponible pour les bagages ou les autres accessoires non montés en usine. Cette capacité de charge minimale se calcule de la manière suivante :

Capacité de charge minimale en kg $\geq 10 \cdot (n + L)$

Ce qui suit étant applicable : « n » = nombre maximal de passagers plus le conducteur et « L » = longueur totale du véhicule en mètres.

Dans le cas d'un camping-car d'une longueur de 6 m avec 4 sièges autorisés, la capacité de charge minimale s'élève donc par ex. à 10 kg * (4 + 6) = 100 kg.

Afin que la capacité de charge minimale reste préservée, il existe pour chaque modèle de véhicule une combinaison maximale d'équipements pouvant être commandés en option. Dans l'exemple ci-dessus, avec une capacité de charge minimale de 100 kg, la masse en charge de l'équipement en option pour un véhicule avec quatre sièges autorisés et une masse en ordre de marche de 2 850 kg par ex. devrait s'élever au maximum à 325 kg :

3 500 kg masse en charge maximale techniquement admissible

- 2 850 kg masse en ordre de marche
- 3*75 kg masse des passagers
- 100 kg capacité de charge minimale

= 325 kg masse maximale autorisée de l'équipement en option"

Il est important de savoir que ce calcul part de la valeur standard fixée dans la procédure de réception par type pour la masse en ordre de marche, sans prendre en considération les écarts de poids admissibles pour la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2). Si la valeur maximale admissible pour l'équipement en option de (dans l'exemple) 325 kg est presque ou complètement épuisée, il se peut donc que, lors d'un écart de poids vers le haut, la capacité de charge minimale de 100 kg soit certes garantie du point de vue calcul en appliquant la valeur standard de la masse en ordre de marche, mais que, en réalité, il n'existe aucune possibilité de chargement additionnel correspondante. Voici également un exemple de calcul pour un véhicule équipé de quatre sièges, dont la masse en ordre de marche réellement pesée est supérieure de 2 % à la valeur nominale :

3 500 kg masse en charge maximale techniquement admissible

- 2 907 kg masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)
- 3*75 kg masse des passagers
- 325 kg équipement en option (valeur maximale autorisée)

= 43 kg possibilité de chargement additionnel réelle (< masse nominale de la capacité de charge de 100 kg)

AVIS JURIDIQUES

SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX POIDS

Pour éviter ce genre de situation, LMC réduit encore, selon les modèles, le poids maximal autorisé de l'équipement total pouvant être commandé en option. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par LMC, soit aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Étant donné que le poids d'un véhicule concret peut uniquement être déterminé lors de la pesée à la fin de la bande, Il peut arriver, dans des cas très rares, que malgré cette limitation de l'équipement en option, la capacité de charge minimale à la fin de la bande ne soit pas garantie. Afin de garantir la capacité de charge minimale y compris dans ces cas, LMC procédera alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons par ex. surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. “

6. Répercussions des tolérances de la masse en ordre de marche sur la capacité de charge minimale

Indépendamment de la capacité de charge minimale, vous devez aussi prendre en considération le fait que des fluctuations inévitables dues à la production de la masse en ordre de marche – vers le haut comme vers le bas – ont des répercussions en miroir sur la possibilité de chargement additionnel restante : si vous commandez notre exemple de véhicule (voir ci-dessus n° 3.) par ex. avec un équipement en option d'un poids total de 150 kg, il en résulte une cacapité de charge calculée de 275 kg sur la base de la valeur standard pour la masse en ordre de marche. La possibilité de chargement additionnel réellement disponible peut diverger de cette valeur en raison des tolérances et être plus ou moins élevée. Si la masse en ordre de marche de votre véhicule est environ de 2 % supérieure (admissible) à celle indiquée dans les documents de vente, la possibilité de chargement additionnel passe de 275 kg à 218 kg:
3 500 kg masse maximale techniquement admissible
2 907 kg masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)
3*75 kg masse des passagers
150 kg équipement en option commandé pour le véhicule concret
= 218 kg possibilité de chargement additionnel réelle

Pour être sûr que la capacité de charge calculée soit réellement donnée, calculez à titre préventif les tolérances autorisées et possibles pour la masse en ordre de marche lors de la configuration de votre véhicule. Nous recommandons par ailleurs de peser le camping-car chargé avant de prendre la route sur une bascule non automatique et de déterminer, en respectant le poids individuel des passagers, si la masse maximale techniquement admissible et la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu sont respectées.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Tous les prix indiqués correspondent à un montage d'usine. L'installation ultérieure d'équipements peut engendrer des frais supplémentaires. Toute modification de votre véhicule peut avoir des conséquences sur la sécurité. Les accessoires et pièces d'origine que nous recommandons sont spécialement conçus pour votre véhicule. Les accessoires ajoutés, modifiés ou montés non agréés par LMC peuvent entraîner des dommages et nuire à la sécurité. Même si ces équipements font l'objet d'une expertise ou d'une homologation, il se peut qu'ils ne soient pas conformes. La marque LMC ne pourra être tenue pour responsable des dommages causés par des produits non autorisés ou par des modifications non agréées. Nous nous réservons le droit de modifier les prix, les caractéristiques techniques et les équipements ainsi que le design. Les informations relatives à la livraison, à l'aspect et aux prestations correspondent aux informations disponibles au moment de l'impression. Les décorations ainsi que les illustrations ne sont pas incluses. Toutes les informations correspondent aux informations connues au moment de l'impression. Il s'agit de prix recommandés sans engagement en euros, basés sur les prix de vente allemands. Les prix dans d'autres pays peuvent varier en raison de la conversion des devises, des équipements spécifiques à chaque pays, de la TVA, des taxes, des frais de transport et des droits d'importation. Votre concessionnaire vous informera volontiers sur les prix, les taxes et les frais applicables dans votre pays. Nous nous réservons le droit de procéder à des modifications techniques. Des variations de teintes et des erreurs sont possibles. Les variations de teintes sont en partie dues aux techniques d'impression et d'éclairage. Les illustrations peuvent présenter des équipements faisant l'objet de suppléments. Tous les prix sont indiqués en euros, TVA incluse. La parution de cette brochure annule la validité de tous les catalogues parus jusqu'à présent. Valable à partir du 01.08.2022

ANNOTATIONS

- 1) LMC offre une garantie étanchéité de 12 ans sur tous les camping-cars et les caravanes. Une garantie toutefois limitée à un kilométrage de 120 000 maximum dans le cas des camping-cars et des camper vans. Une inspection annuelle et payante chez un concessionnaire agréé LMC est requise.
- 2) Eco Pack obligatoire avec motorisation 140 ch et boîte de vitesses automatique. Boîte de vitesses automatique disponible en option.
- 3) Disponible uniquement avec le toit relevable. Isolation à clipser au toit relevable.
- 4) Le choix de l'option toit relevable entraîne la suppression du lanterneau dans la salle d'eau. Une baie dans le cabinet de toilette est disponible en option pour le T 662 G et le V 646 G. En outre, le lanterneau et / ou le lanterneau Midi Premium sont supprimés. L'utilisation du toit relevable n'est pas recommandée en hiver.
- 5) Une 5e place assise en option doit être prise en compte lors du calcul de la charge utile minimale ainsi que de la masse des passagers comme siège régulier. Pour obtenir la 5e place assise, il faut pouvoir garantir que la charge utile minimale reste préservée ainsi que toutes les autres valeurs de masse légales. Contactez nos partenaires commerciaux pour de plus informations
- 6) Lors de l'installation d'éléments sur le toit veuillez prêter une attention particulière au faible espace disponible pour le montage.





ÉVADEZ-VOUS AVEC LMC !

LMC CARAVAN GMBH & CO. KG Rudolf-Diesel-Straße 4 D-48336 Sassenberg
P +49 (0) 2583 / 27-0 E info@lmc-caravan.de H www.lmc-caravan.de
Münster (Westf.): HRB 9914 USt-IdNr. 126 733 941 PDG : Timo Ecke, René Ricken, Bodo Diller

QUALITÉ. CONFIANCE. SÉRÉNITÉ. **LMC**